



DELIBERATION N° 74/2020/CACL

DE LA SÉANCE PLENIERE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET DE LA REGIE COMMUNAUTAIRE DE TRANSPORT M43 DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 48
Nombre de Conseillers Présents : 31
Nombre de Procuration : 1
Date de convocation : lundi 05 octobre 2020

Nombre de suffrages exprimés : 32
Vote :
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 1

L'an deux mille vingt, le mercredi 14 octobre 2020 à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

Étaient présents en présentiel (salle de délibérations) :

Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente ; Gilles ADELSON, 2^{ème} vice-Président ; Nestor GOVINDIN, 2^{ème} membre du Bureau ; Julner BELIZAIRE ; Claire CHINON ; Sergine CHOU-TIAM ; Christian FAUBERT ; KHAN Farah ; Chester LEONCE ; Roland LOE-MIE ; Mylène MAZIA ; Hélène PAUL ; Rolande SILEBER ; Didier SILIGHINI ; Eliodore TORVIC ; Patricia VICTOR ; Serge BAFAU, 6^{ème} vice-Président ; Anne-Michèle ROBINSON ; Dominique BERTONI ; Ruth BIDIOU CEPRIKA ; Xavier CLERVAUX ; Michel DUBOUILLE ; Hugues EDWIGE ; Patrick LECANTE 1er vice-président ; Louis-Mike CALUMEY

Étaient présents en téléconférence (y compris salle de commissions) :

Guerline LOUIS ; Mikaël MANCEE ; Axel RINO ; Magali ROBO-CASSILDE ; Corinne SIGER ; Claude PLENET

Étaient absents excusés :

Monique AZER procuration à Monsieur Gilles ADELSON, 2^{ème} vice-président ; Raphaël RABORD, 4^{ème} vice-Président

Étaient absents :

Andrée BABOUL ; Roland LEANDRE ; Tineffa NAISSO ; Bernard PERDRIX ; David RICHE, 3^{ème} vice-Président ; Roger ARON, 5^{ème} vice-Président - Gabriel SERVILLE ; Georgette TJONATJOOI-MITH ; Sandra TROCHIMARA ; Kenny CHEN-TUNG ; Jean-Pierre ROUMILLAC ; Rodolphe SORPS ; Corine DIMANCHE ; Jocelyne PRUDENT ; Jean GANTY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farah KHAN

Exposé des motifs

Conformément aux dispositions des articles L.1612-12, L.5211-1 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire arrête le compte administratif qui lui est présenté annuellement par l'ordonnateur.

Le Compte Administratif permet d'arrêter les comptes et de constater les restes à réaliser.

La note de synthèse sur les informations financières essentielles, la présentation synthétique du compte administratif du budget de la régie communautaire de transport M43, ainsi que la présentation par politiques publiques et l'état des restes à réaliser sont annexés à la présente délibération.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente, si elle peut assister à la discussion relative au vote du compte administratif, doit se retirer au moment du vote et avoir fait procéder préalablement à l'élection d'un Président de séance. A ce titre est élu Monsieur Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-31 et L.2121-14

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N°35/2019/CACL du 04 avril 2019 portant vote du budget la régie communautaire de transport budget M43 de l'exercice 2019 ;

Vu le Compte de Gestion du budget de la régie communautaire de transport M43 2019 de la CACL ;

Entendu le Rapport N° 74/2020/CACL relatif à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget de la régie communautaire de transport M43 de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 74/2020/CACL** relatif à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget de la régie communautaire de transport M43 de la CACL.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2019, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget de la régie communautaire de transport M43 ci-annexé, en conformité avec le compte de gestion selon la situation synthétique suivante :

SYNTHESE DE L'EXECUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

REALISATION		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
DE	section d'exploitation	8 254 886.81	11 340 148.71	3 085 261.90
L'EXERCICE	section d'investissement	104 920.91	447 937.54	343 016.63
	TOTAL CUMULE	8 359 807.72	11 788 086.25	3 428 278.53

REPORTS		DEPENSES	RECETTES
DE	section d'exploitation		1 063 041.41
L'EXERCICE	section d'investissement		942 631.89
N-1			

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL		8 359 807.72	13 793 759.55	5 433 951.83

RESTES A		DEPENSES	RECETTES
REALISER	section d'exploitation	-	
A REPORTER EN	section d'investissement	-	
N+1		-	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT	section d'exploitation	8 254 886.81	12 403 190.12	4 148 303.31
CUMULE	section d'investissement	104 920.91	1 390 569.43	1 285 648.52
	TOTAL CUMULE	8 359 807.72	13 793 759.55	5 433 951.83

AUTORISE la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 14 octobre 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH